

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX: 05 46 50 55 70

RECEPISSE DE DEPOT

RENAUDEAU-RENOU ET ASSOCIES

117 avenue Denfert-Rochereau
17000 La Rochelle

V/REF :

N/REF : 93 B 84 / 2011-A-799

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 21/02/2011,

P.V. d'assemblée du 02/01/2011

- démission d'un directeur général
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

RENAUDEAU-RENOU ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
117 avenue Denfert-Rochereau
17000 La Rochelle

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-799 le 21/02/2011

R.C.S. LA ROCHELLE 309 687 630 (93 B 84)

Fait à LA ROCHELLE le 21/02/2011,

Le Greffier



RENAUDEAU-RENOU & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 38.112 euros
Siège social : 117, avenue Denfert Rochereau
17000 LA ROCHELLE
RCS : La Rochelle B 309 687 630

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JANVIER 2011

L'an deux mille onze

Le deux janvier 2011 à dix neuf heures au siège social,

Les actionnaires de la SOCIETE RENAUDEAU RENOUE & ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocations faites par le Président.

- Monsieur David GALAUP, Président, préside l'Assemblée.
- Monsieur Hervé BRETHOMEAU, représentant de la société SECOGES, possédant ou représentant le plus grand nombre d'actions et acceptant, est appelé comme scrutateur.
- Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Monsieur Gil RENAUDEAU.

Le Président constate, d'après la feuille de présence émargée par les actionnaires et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents et représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que le commissaire aux comptes Monsieur Michel FILLONNEAU, représentant la SARL M2 Consultants, est absent, excusé.

Puis, le Président dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts,
- Les doubles des lettres adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- Le rapport du Président,
- Un exemplaire des autres documents et pièces envoyés aux actionnaires ou mis à leur disposition avant l'Assemblée.

En conséquence, le Président déclare que l'Assemblée, régulièrement constituée et, réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, peut valablement délibérer.

Il est alors donné lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- Démission de Monsieur Gil Renaudeau de ses fonctions de Directeur Général ;
- Arrêt du Prêt d'action consenti à Monsieur Gil Renaudeau ;
- Remplacement du commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoir en vue des formalités.
- Questions diverses.

Le Président ouvre la délibération par la lecture du rapport du Président.

La lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DE MONSIEUR GIL RENAUDEAU

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide d'entériner la démission de Monsieur Gil Renaudeau de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – ARRET DU PRET D'ACTION A MONSIEUR GIL RENAUDEAU

L'Assemblée générale, en conséquence de la résolution précédente et après avoir entendu lecture du rapport du Président décide l'arrêt du prêt d'action actuellement en vigueur envers Monsieur Gil Renaudeau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide de nommer Monsieur Laurent DEBREE – ZAC de Beuzon – Boulevard de l'Epervière- 49002 ECOUFLANT en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Madame Martine RIVALIN – 85301 CHALLANS et ce pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée délibérant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions en vue de l'accomplissement de toute formalité légale de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à vingt heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'C' followed by a horizontal line and a vertical line, resembling a stylized 'G-H' or 'G-H'.